

PROJET DE LOI

adopté

le 15 juin 1990

N° 129

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat de Koweït sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole interprétatif).

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 296 et 356 (1989-1990).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et l'Etat du Koweït sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole interprétatif), signé à Paris le 27 septembre 1989 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juin 1990.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 296 (1989-1990), Sénat.